

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT ET D'ECHANGE

visant les actions de la société



à l'initiative de

BANQUE COMMERCIALE DU MAROC



Présentée par Attijari Finances Corp.

*ATTIJARI
Finances Corp*

RESUME DE LA NOTE D'INFORMATION PRESENTEE CONJOINTEMENT PAR LES SOCIETES BANQUE COMMERCIALE DU MAROC ET WAFABANK

Durée de l'offre : du 26 Avril 2004 au 10 Mai 2004 inclus

Termes de l'offre :

Pour l'offre publique d'achat visant les actions Wafabank :

825 Dirhams pour 1 action Wafabank

Pour l'offre publique d'échange visant les actions Wafabank :

7 actions BCM pour 8 actions Wafabank

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 14 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 4 rebia II 1414 (21 septembre 1993) et de l'article 36 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 19/04/04 sous la référence n°OF-05/04. Cette note a été établie par la Banque Commerciale du Maroc et Wafabank, et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du prix, de la parité ou de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la cohérence et de la pertinence de l'information donnée dans la perspective de l'offre faite aux actionnaires de Wafabank.



PARTIE I : RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES



I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BCM

Attestation

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. La note d'information comporte toutes les informations nécessaires aux actionnaires de BCM pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée.

Khalid OUDGHIRI
Président Directeur Général

II. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE WAFABANK

Attestation

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. La note d'information comporte toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Wafabank pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée.

Khalid OUDGHIRI
Président Directeur Général

III. LES CONSEILLERS

1. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale : Attijari Finances Corp.
Représentant légal : Rachid TLEMÇANI
Fonction : Administrateur Directeur Général
Adresse : 15, bis Boulevard Moulay Youssef – Casablanca
Numéro de téléphone : 022 47 64 35/36

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Nous attestons qu'à notre connaissance, la présentation de l'offre examinée sur la base des informations communiquées par BCM et Wafabank, et les éléments d'appréciation du prix ou de la parité proposés sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rachid TLEMÇANI
Administrateur Directeur Général



2. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale : A. Saaïdi consultants
Représentant légal : Mohamed HDID
Fonction : Associé Gérant
Adresse : 4, place Maréchal, Casablanca
Numéro de téléphone : 022.29.54.29

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Commerciale du Maroc et à celles de Wafabank, ainsi qu'à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Mohamed HDID
Associé Gérant

IV. LE GARANT IRREVOCABLE

Identité du garant irrévocable

Dénomination ou raison sociale : Banque Commerciale du Maroc
Représentant légal : Khalid Oudghiri
Fonction : Président Directeur Général
Adresse : 2, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca
Numéro de téléphone : 022 22 41 69

Attestation

Nous garantissons la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur de la présente opération, la Banque Commerciale du Maroc, pour acquérir par voie d'une offre publique d'achat et d'échange (OPA-OPE) durant la période comprise entre le 26 avril et le 10 mai 2004 6.457.637 actions de Wafabank :

- au prix de 825 Dh l'action dans le cadre de l'OPA ;
- avec une parité d'échange de 7 actions BCM offertes pour 8 actions Wafabank présentées dans le cadre de l'OPE.

Khalid OUDGHIRI
Président Directeur Général

V. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BCM

Identité des commissaires aux comptes

Prénoms et noms	Aziz Bidah	Mustapha Daoudi	Fawzi Britel
Dénomination ou raison sociale	Price Waterhouse Coopers	Ernst & Young	Deloitte et Touche Auditors
Adresse et numéro de téléphone	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca Tel : 022. 98.40.40	44, Rue Md Smiha Casablanca Tel : 022. 54.58.23	283, Bd Zerkouni – Casablanca Tel : 022. 36.99.10
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2002	1999	2003
Date d'expiration du mandat actuel	2004	2002	2005

Attestation 2001, 2002 (Comptes sociaux et consolidés)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document d'information à l'exception de la partie relative à Wafabank en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de la Banque Commerciale du Maroc pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2002, ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2001 et 2002 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Banque Commerciale du Maroc (BCM) ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Aziz Bidah
Price Waterhouse
Associé

Mustapha Daoudi
Ernst & Young
Associé

Attestation 2003 (Comptes sociaux)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document d'information à l'exception de la partie relative à Wafabank en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de la Banque Commerciale du Maroc (BCM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.



Nous certifions que les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2003 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Banque Commerciale du Maroc (BCM) ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Aziz Bidah
Price Waterhouse
Associé

Fawzi Britel
Deloitte et Touche Auditors
Associé

Attestation 2003 (Comptes consolidés – période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information à l'exception de la partie relative à Wafabank en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La situation provisoire du bilan consolidé, du hors bilan consolidé et de l'état des soldes de gestion consolidé de la Banque Commerciale du Maroc et de ses filiales (Groupe BCM) couvrant la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003 a fait l'objet d'un examen limité de notre part.

En exécution de la mission définie à l'article 35 du Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993, nous avons procédé, selon les normes de la Profession au Maroc et les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à un examen limité de la situation provisoire du bilan consolidé, du hors bilan consolidé et de l'état des soldes de gestion consolidé de la Banque Commerciale du Maroc couvrant la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003.

Nos contrôles n'avaient pas pour objet la certification de cette situation provisoire.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Aziz Bidah
Price Waterhouse
Associé

Fawzi Britel
Deloitte et Touche Auditors
Associé



VI. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE WAFABANK

Identité des commissaires aux comptes

Prénoms et noms	Aziz Bidah	Bachir Tazi	Mustapha Daoudi
Dénomination ou raison sociale	Price Waterhouse Coopers	Associated Advisors	Ernst & Young
Adresse et numéro de téléphone	101, Bd Massira Al Khadra, Casa Tel : 022. 98.40.40	30, Bd Moulay Youssef Casablanca Tel : 022. 88.90.00	44, Rue Mohamed Smiha Casablanca Tel : 022. 54.58.23
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2003	2000	2003
Date d'expiration du mandat actuel	2005	2002	2005

Attestation 2001, 2002 (Comptes sociaux et consolidés)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document d'information à l'exception de la partie relative à BCM en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de Wafabank pour les exercices clos le 31 décembre 2001, et 2002, ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Nos apports au titre des exercices 2001 et 2002 comportent les observations suivantes :

Exercice 2001

Nous certifions que les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2001 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Wafabank ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Le résultat net de Kdh 339 370 de l'exercice 2001 comprend un montant de Kdh 30 000 correspondant à la reprise par le résultat non courant d'une partie de la provision prélevée des bénéfices de l'exercice 2000 par l'assemblée générale et affectée à la couverture de risques généraux.

Exercice 2002

Suite à un contrôle fiscal, Wafabank a fait l'objet d'une notification de redressement que cette dernière réfute entièrement. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quelle sera l'issue finale de ce contentieux.

A l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe précédent, nous certifions que les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2002 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Wafabank ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux et trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc

Aziz Bidah
Price Waterhouse
Associé

Bachir Tazi
Associated Advisors
Associé



Attestation 2003 (Comptes sociaux)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document d'information à l'exception de la partie relative à BCM en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de Wafabank pour les exercices clos le 31 décembre 2003, ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Suite à un contrôle fiscal, Wafabank a fait l'objet en 2002 d'une notification de redressement qu'elle a réfuté entièrement. A ce jour, le contentieux n'a pas encore abouti. Nous ne sommes donc pas encore en mesure de savoir quelle en sera l'issue.

A l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe précédent, nous certifions que les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2003 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Wafabank ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Aziz Bidah
Price Waterhouse
Associé

Mustapha Daoudi
Ernst & Young
Associé

Attestation 2003 (Comptes consolidés – période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information à l'exception de la partie relative à BCM en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La situation provisoire du bilan consolidé, du hors bilan consolidé et de l'état des soldes de gestion consolidé de Wafabank et de ses filiales (Groupe Wafabank) couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003 a fait l'objet d'un examen limité de notre part.

En exécution de la mission définie à l'article 35 du Dahir portant loi n°1-93-47 du 6 juillet 1993, nous avons procédé, selon les normes de la Profession au Maroc et les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à un examen limité de la situation provisoire du bilan consolidé, du hors bilan consolidé et de l'état des soldes de gestion consolidé de Wafabank couvrant la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003.

Nos contrôles n'avaient pas pour objet la certification de cette situation provisoire.

Suite à un contrôle fiscal, la banque a fait l'objet d'une notification de redressement qu'elle réfute entièrement. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quelle sera l'issue de ce contentieux.

Sur la base de notre examen limité, et excepté ce qui est décrit au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Aziz Bidah
Price Waterhouse
Associé

Mustapha Daoudi
Ernst & Young
Associé



VII. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Mmes Wafaa GUESSOUS & Dounia SALHI

Fonction : Responsable Communication & Responsable information financière

2, Boulevard Moulay Youssef

Tel : 022 22 41 69

Fax : 022 29 41 25

Adresse électronique : wafa.g@bcm.co.ma



PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION



I. CADRE DE L'OPERATION

1. RAPPEL DE L'OPERATION D'ACQUISITION DE OGM

En date du 24 novembre 2003, la Banque Commerciale du Maroc et Sopar⁽¹⁾ ont conclu un accord portant sur l'acquisition auprès de Sopar de 100% du capital de OGM pour un montant de 2,081 milliards de dirhams⁽²⁾. Le holding OGM regroupe les participations de la famille KETTANI dans le secteur financier et contrôle :

- 1.003.724 actions soit 15,54% du capital de Wafabank (20,65% des droits de vote),
- 2.467.439 actions soit 70,5% du capital de Wafa Assurance ; Wafa Assurance dispose elle-même d'une participation de 20,84% (26,00% des droits de vote) dans Wafabank.

BCM contrôle à travers cette opération 36,38% du capital et 46,65% des droits de vote de Wafabank au 31 décembre 2003.

Aux termes de l'article 24 de la loi bancaire, les changements qui affectent le contrôle d'un établissement de crédit sont soumis à l'obtention d'un nouvel agrément consenti par arrêté du ministre des finances après avis conforme du Comité des Etablissements de Crédit. Une demande d'agrément pour la prise de contrôle de Wafabank a été soumise par BCM au Comité des Etablissements de Crédit en date du 1^{er} décembre 2003. L'autorisation du comité des établissements de crédit a été délivrée par courrier en date du 22 décembre 2003.

En référence de l'article 29 de la loi 26-03, le CDVM a soumis le 25 février 2004 le projet d'offre au Ministère des Finances et de la Privatisation en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux. Le Ministre n'a pas formulé d'objections au projet.

Par ailleurs, concernant le changement d'actionariat dans Wafa Assurance, la Direction de l'Assurance et de la Prévoyance sociale a été saisie par Wafa Assurance conformément à l'article 2 de l'instruction du Ministre des Finances n° 18 du 29 mars 1996.

Le conseil d'administration de BCM a approuvé cette opération en date du 24 novembre 2003.

En complément de l'opération d'acquisition de OGM, la BCM envisage de lancer une opération d'offre publique d'achat et une offre publique d'échange visant 6 457 637 actions et représentant 100 % du capital de Wafabank selon les conditions décrites dans la présente note d'information.

La BCM a déposé un projet d'offre publique au CDVM en date du 25 février 2004. L'avis de recevabilité du CDVM a été publié en date du 1^{er} mars 2004.

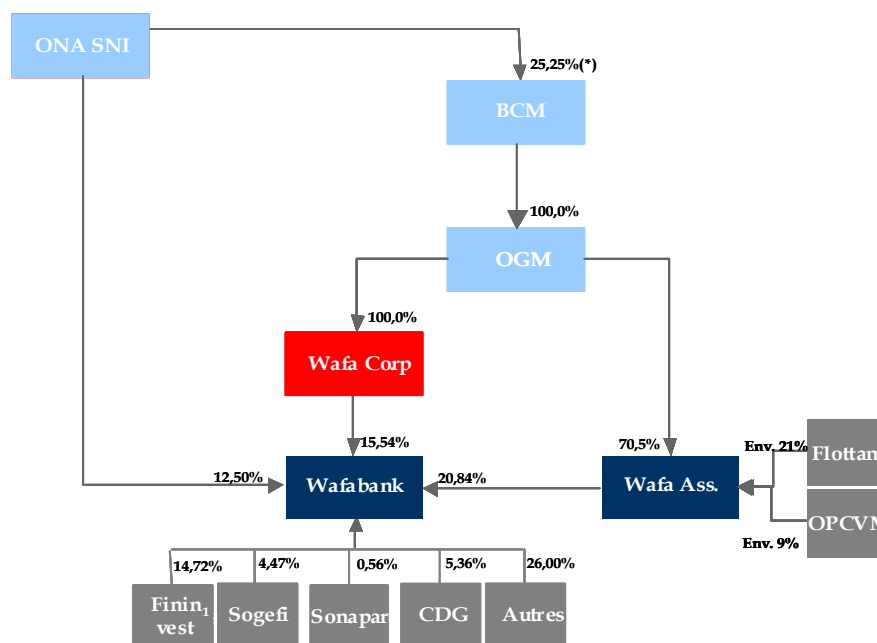
⁽¹⁾ Holding détenant les participations des héritiers de Feu Moulay Ali KETTANI

⁽²⁾ Acquisition par fonds propres

2. PERIMETRE D'ACQUISITION

Il n'existe aucun lien capitalistique direct préexistant entre Wafabank et BCM avant l'opération d'acquisition de OGM. De même, il n'y avait aucun administrateur commun entre les 2 banques, ni de filiales communes, ni d'accords techniques ou commerciaux entre les 2 banques avant cette date.

En date du 22 décembre 2003, et après accord des autorités compétentes, la BCM a acquis auprès de la société SOPAR, 100% du capital de la holding OGM.



1 Holding contrôlé par Crédit Agricole Indosuez
(*) données estimées au 11/02/04

3. ASPECTS JURIDIQUES LIES A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT ET L'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE

Date	Opération
20 février 2004	Conseil d'administration de la Banque Commerciale du Maroc : <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes 2003 et proposition d'affectation des résultats, - Proposition d'une augmentation de capital par apport en nature des titres reçus dans l'OPE, - Convocation d'une première AGE (suivie d'une seconde AGE) décidant du principe d'une augmentation de capital par apport en nature liée à l'OPE et décidant les principes et les modalités de l'OPA, - Fixation de l'ordre du jour de ces assemblées - Fixation des termes des rapports du conseil à ces assemblées, - Délégation des pouvoirs au Président pour convoquer ces assemblées, - Délégation des pouvoirs nécessaires au Président pour établir et signer tous les documents.
5 mars 2004	Tenue du conseil d'administration de Wafabank



Date	Opération
12 avril 2004	AGO et AGE de BCM décidant l'augmentation de capital en apports en nature selon la proposition du conseil d'administration de BCM et désignant un commissaire aux apports
18 mai 2004	Obtention du rapport des commissaires aux apports
28 mai 2004	Réunion de la seconde AGE ratifiant l'augmentation de capital et modifiant les statuts de BCM



II. OBJECTIFS DE L'OFFRE ET STRATEGIE DE BCM

1. CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE COMBINEE BCM-WAFABANK

1.1 Emergence du 1^{er} pôle financier du Royaume

L'offre publique d'achat et l'offre publique d'échange initiées par BCM sur Wafabank vise la prise de contrôle de 100% du capital de Wafabank en vue de la fusion ultérieure des 2 entités.

Ce rapprochement permet d'anticiper le développement du paysage bancaire marocain, présent sur l'ensemble des compartiments et disposant d'un portefeuille d'activités et de compétences sur chacun de ses métiers. Le rapprochement donnera naissance à un acteur disposant de :

- Plus d'un million de clients,
- 1^{er} réseau bancaire national (près de 460 agences au 31/12/2003),
- N°1 dans les crédits à l'économie,
- N°2 dans les dépôts,
- N°1 dans la gestion d'actifs et dans les métiers de bourse,
- N°1 dans le leasing (production) et n°2 dans le crédit à la consommation (encours),
- Leader de la bancassurance.

Le rapprochement des 2 groupes, complémentaires sera créateur de valeur grâce aux facteurs suivants :

- Une croissance rapide des activités de banques de détail, des services financiers spécialisés et gestion d'actifs,
- Une activité renforcée et un développement en banque de financement et d'investissement,
- Un partage de savoir faire et l'alignement sur les meilleures pratiques des 2 banques,
- Des synergies de revenus et de coûts réalisables à court-moyen terme, dans l'ensemble des métiers.

L'objectif cible en terme de rentabilité financière (Return on equity) du nouveau groupe est de 15% pour la banque et de 20% pour les métiers para bancaires⁽¹⁾ / banque d'affaires en rythme de croisière.

1.2 Principaux indicateurs d'activité du nouveau groupe

Les principaux indicateurs d'activité du nouveau groupe au 31/12/2003 peuvent se résumer comme suit :

	BCM	Wafabank	BCM+Wafabank
Crédits à l'économie	29 009	21 453	50 462
Engagements par signature	11 210	6 305	17 515
Dépôts de la clientèle	47 420	32 316	79 736
Total bilan	55 339	37 198	92 537
Fonds propres	5 970	3 097	9 067
Effectif	2 479	2 065	4 544
Réseau	289	224	513
<i>Réseau Maroc</i>	268	188	<i>456</i>
<i>Réseau Etranger</i>	21	36	<i>57</i>
Filiales			
Leasing (production)	357	1 061	1 418
Crédit à la consommation (encours)	462	3500	3 962
Gestion d'actifs	8 533	15 343	23 876
Intermédiation boursière ⁽²⁾	26 146**	1 534	27 680

Millions dh - Source : GPBM – *Données 2002 – **Y compris Somacovam – Activité Maroc – Comptes sociaux

(1) Leasing, immobilier, factoring, crédit à la consommation

(2) Volume total des transactions comportant une opération exceptionnelle relative à ONA-SNI pour un montant de 18,4 milliards de dirhams



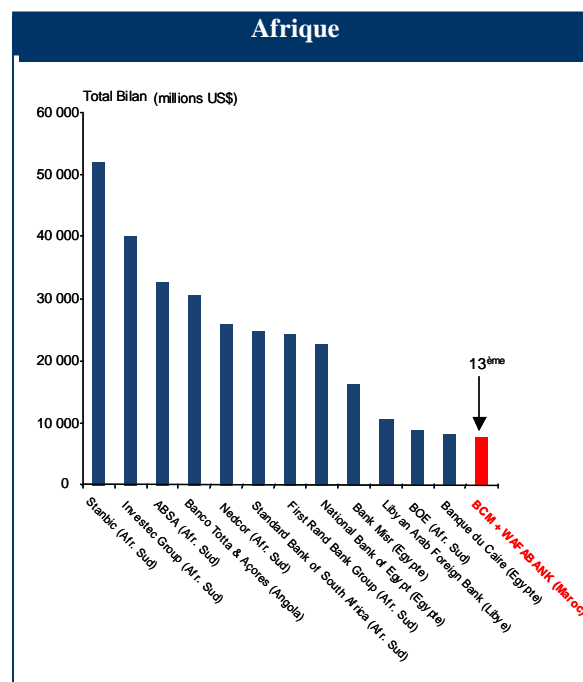
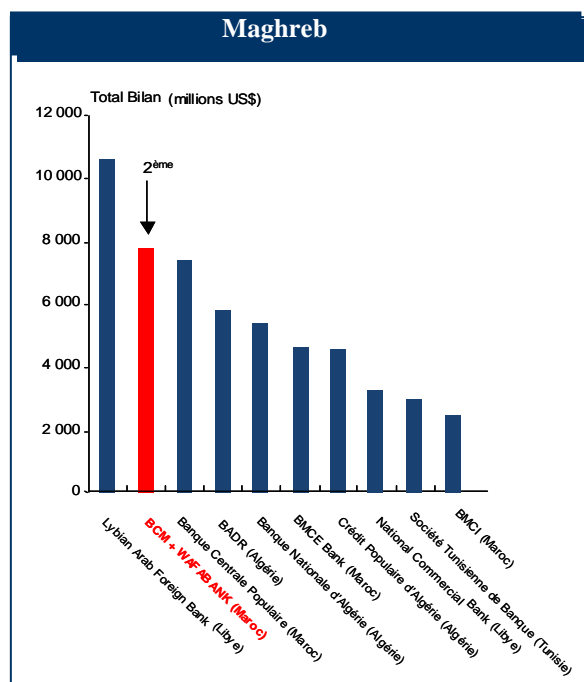
Les parts de marché de l'entité combinée BCM-Wafabank au 31/12/2003 dans les principaux segments d'activité peuvent se résumer comme suit :

	BCM	Wafabank	BCM+Wafabank
Crédits à l'économie	17,8%	12,3%	30,1%
Engagements par signature	19,7%	11,1%	30,8%
Dépôts de la clientèle	17,5%	12,0%	29,5%
Total bilan (données 2002)	16,5%	12,3%	28,8%
Fonds propres (données 2002)	20,6%	13,3%	33,9%
Effectif (données 2002)	12,7%	9,8%	22,5%
Réseau Maroc (données 2002)	17,0%	11,6%	28,6%
Réseau Etranger (données 2002)	18,2%	27,3%	45,5%
Filiales			
Leasing (production)	6,6%	17,6%	24,2%
Crédit à la consommation (encours) (données 2002)	2,4%	20,6%	23,0%
Gestion d'actifs	12,6%	20,7%	33,3%
Intermédiation boursière ⁽¹⁾	48,7%*	2,9%	51,6%

Millions dh - Source : GPBM -*Y compris Somacovam – Activité Maroc – Comptes sociaux

1.3 Une banque à vocation régionale

La combinaison BCM - Wafabank crée un groupe ayant une vocation régionale, à même d'accompagner la clientèle à l'échelle internationale. L'ensemble BCM - Wafabank représente la 2^{ème} banque dans le Maghreb, et se situe au 13^{ème} rang africain en terme de total actif (5^{ème} hors Afrique du Sud).



Source : HSBC CCF – Données 2002

(1) Volume total des transactions comportant une opération exceptionnelle relative à ONA-SNI pour un montant de 18,4 milliards de dirhams



2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ENVISAGEE

Le projet industriel élaboré dans le cadre du rapprochement BCM - Wafabank est fondé sur le respect des cultures, des réseaux et des marques des deux groupes qui représentent aujourd'hui leur principal force. Ce projet industriel a pour objectif de constituer une combinaison optimale des 2 banques pour créer le 1^{er} pôle financier du Royaume du Maroc doté d'une base solide de clients, d'un outil commercial performant et d'un potentiel de développement sur les métiers à forte valeur ajoutée.

Le nouvel ensemble à naître du rapprochement BCM - Wafabank, sera par ailleurs fortement impliqué dans le développement socio économique du pays, à travers une série d'actions dont la mise en place de fonds d'investissements multi sectoriels, l'accompagnement des PME/PMI dans le cadre de leur mise à niveau, le développement de relations étroites avec les associations professionnelles, et de manière générale, déploiera un effort continu visant la bancarisation du pays. Un tel acteur aura également tout particulièrement vocation à favoriser l'émergence de groupes nationaux leaders dans leurs domaines d'activité respectifs.

Le projet industriel du nouvel ensemble exposé ci-dessous devra mobiliser l'ensemble du personnel autour du rapprochement et impliquera éventuellement des redéploiements internes d'effectifs. Il s'appuiera autour des principaux métiers et sera un projet de développement et de croissance, reposant sur la valorisation des compétences mutuelles de chacune des deux entités, dans le respect de leurs cultures respectives.

L'identité du nouvel ensemble BCM-Wafabank n'a pas encore été définie, et les synergies réalisables et économies d'échelle potentielles n'ont pas été identifiées.

2.1 Banque de détail

La Banque de détail de l'ensemble BCM - Wafabank s'appuiera sur un réseau commercial étendu, constitué de près de 460 agences et succursales couvrant l'ensemble du territoire national et de 60 agences et représentations commerciales à l'étranger, ainsi que sur une démarche visant à promouvoir les meilleures pratiques dans tous les domaines : segmentation, spécialisation des agences, distribution, approche multicanal, gestion de patrimoine.

L'ensemble BCM - Wafabank, en gérant un portefeuille de plus d'un million de clients, mettra en place une véritable organisation de banque multi-canal. Le concept multi-canal projeté se base sur une segmentation de la clientèle permettant d'organiser les canaux de distribution en fonction des besoins et des habitudes de la clientèle (clientèle haut de gamme, clientèle à potentiel, clientèle de masse et clientèle à bas revenus).

Le nouveau groupe s'appuiera ainsi sur plusieurs canaux de distribution dont :

- Les agences bancaires traditionnelles réparties par catégories selon que l'on s'intéresse à la clientèle des particuliers ou celle des entreprises ;
- Les agences spécialisées et des clients gérés dans des espaces 100% commerciaux, pleinement tournés vers l'action commerciale ;
- Le réseau d'automates bancaires, qui en plus des services habituels de retraits d'espèces ou de consultations de comptes, peut étendre sa gamme en permettant les règlements de factures ou les cartes prépayées dans un premier temps, et dans une seconde étape en ouvrant des possibilités de dépôts d'espèces et de valeurs ;
- Le téléphone dont l'utilisation peut être envisagée à travers les centres d'appel et les téléphones portables.

Au Maroc, le réseau d'agences BCM - Wafabank permet d'envisager une organisation de la force de vente basée sur la spécialisation des agences par marché. Ainsi, deux types de points de ventes seront mis en place : le premier destiné aux particuliers et professionnels, et le second aux entreprises.



A l'étranger, les synergies et la complémentarité entre les réseaux BCM et Wafabank sont multiples et permettront d'atteindre un niveau de service global pour les MRE. La présence depuis plus de vingt cinq années de la BCM dans les pays traditionnels de l'immigration marocaine (France, Allemagne, Benelux) conjuguée à celle, plus récente, de Wafabank dans les nouveaux pays d'accueil des MRE (Espagne, Italie, Moyen Orient) permettront de construire un réseau suffisamment dense avec des moyens humains à même de satisfaire les besoins spécifiques de cette communauté.

Dans le domaine des activités para bancaires, le nouvel ensemble disposera de positions de leader notamment dans les métiers du crédit à la consommation (Attijari Cetelem – Wafa Salaf) et du crédit bail (Attijari Leasing - Wafa Bail), avec des parts de marché respectives de 23,0% (au 31/12/2002) et 24,2% (au 31/12/2003), et sera également présent de manière significative dans le Factoring, et le crédit immobilier. L'ensemble veillera à consolider ce positionnement concurrentiel.

Enfin, le nouvel ensemble proposera à sa clientèle « haut de gamme » les services de gestion de patrimoine à travers une Banque Privée, travaillant en synergie étroite avec le réseau d'agences et la Banque d'Investissement. Les activités de Wafa Patrimoine seront ainsi revues et intégrées dans le cadre du nouvel ensemble.

2.2 Banque de financement et d'investissement

Grandes entreprises et institutionnels

Grâce à sa nouvelle assise en fonds propres, le nouvel ensemble disposera d'une force de frappe renforcée d'une part auprès de la clientèle des grandes entreprises et institutionnels, et d'autre part pour participer activement dans le financement de grands projets.

La BCM a réuni au sein du pôle GEI (« Grandes entreprises et institutionnels ») une offre commerciale globale à l'attention de plus de 600 grandes entreprises et opérateurs institutionnels, permettant une gestion centralisée des engagements, un suivi plus fin de la rentabilité du portefeuille ainsi qu'une optimisation des synergies en terme de vente croisée avec les autres métiers et filiales de la banque.

Cette entité sera enrichie du portefeuille clientèle et du savoir faire de Wafabank qui a initié depuis 2001 une restructuration de son métier de Banque Entreprises autour de 12 secteurs spécialisés, regroupés dans 4 pôles d'exploitation (Énergie – chimie – mines, Finances & services, Agroalimentaire, et Industrie – BTP) et auprès desquels de nombreuses actions ont été entreprises en vue de l'amélioration de la qualité de service : Centre Service Clients Entreprises (destiné à prendre en charge les réclamations et demandes d'information des clients).

En outre, cette entité disposera d'une cellule d'animation de cross selling (vente croisée) en direction de la clientèle GEI pour vendre l'ensemble des produits de la banque et de ses filiales : conventions crédit à la consommation et crédits immobiliers aux salariés, leasing, factoring, gestion d'actifs, conseil financier etc ...

Marché des capitaux

Le développement des activités de marchés des capitaux sera effectué à travers la constitution d'unités spécialisées par ligne de métiers (change, taux, actions et conservation) qui, en plus de la gestion pour compte propre, développeront, auprès d'une clientèle d'institutionnels, de grandes et moyennes entreprises et d'épargnants personnes physiques, une offre diversifiée de produits et de services à valeur ajoutée : opérations de change, gestion de trésorerie dirham et devises, financement par le marché en dirham et en devises, activités d'IVT sur le marché des valeurs du Trésor, intermédiation boursière, produits de gestion des risques financiers (taux, change et commodities).

Sur le marché des changes, le nouvel ensemble sera doté de fonds propres lui permettant, à travers une position de change maximum de l'ordre de 2 milliards dirhams, de pouvoir contribuer efficacement à l'amélioration de la liquidité du marché, à son efficacité et à la compétitivité des cotations offertes à la clientèle.



Sur le Marché de taux, le nouvel ensemble participera à la structuration du marché monétaire et à la poursuite du développement et de l'efficacité du marché de la dette (publique et Corporate). La taille du bilan et la capacité de refinancement de la nouvelle institution offriront davantage de sécurité au financement désintermédié du Trésor dans un environnement de marché qui sera marqué par l'indépendance de la banque centrale, l'absence de possibilité de financement direct du Trésor par Bank Al-Maghrib, l'accroissement du rôle du marché dans la formation des taux et le pilotage indirect de ceux-ci par les taux directeurs dans le cadre de l'action de la politique monétaire.

Le regroupement des activités de dépositaire des deux institutions donnera lieu à la création d'une structure en charge de la commercialisation, auprès de Particuliers, d'Institutionnels, de sociétés de gestion et de Global Custody, des services de gestion et de conservation d'actifs : conservation d'avoirs, gestion des flux, dépositaire OPCVM, gestion déléguée du service financier des émetteurs, dépôt de consignation, activité Custody pour le compte de banques internationales ...

Banque d'investissement

Au niveau du conseil, Attijari Finances Corp. et Wafa Trust, présentent des références structurantes pour l'économie nationale. Le nouvel ensemble développera à travers une approche ciblée de sa clientèle de moyennes, grandes entreprises, d'investisseurs institutionnels et de l'Etat un offre globale intégrée de services comprenant le conseil en privatisations, le conseil en fusions-acquisitions, le conseil en financement non bancaire par appel au marché financier, et le conseil en financement d'infrastructures.

Au niveau de la société de bourse, le nouvel ensemble constitué de Attijari Intermédiation - Somacovam, et Wafa Bourse, filiales respectives de BCM et Wafabank spécialisées dans l'intermédiation boursière, développera auprès d'une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises une offre globale incluant l'intermédiation boursière, le placement de titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, la contrepartie, le conseil en investissement, et la recherche financière sur les sociétés cotées. Avec une part de marché d'environ 51,6% au 31/12/2003, l'ensemble détiendra une position de leadership sur son marché et disposera d'une capacité de placement lui assurant un rôle significatif auprès des investisseurs institutionnels et des sociétés réalisant des opérations de marché.

Au niveau de la gestion d'actifs, le nouvel ensemble fera émerger un acteur de taille industrielle jouant un rôle significatif dans la mobilisation de l'épargne nationale. Il disposera d'un ensemble de fonds couvrant l'intégralité des gammes de risques et de profils de rentabilité, avec un montant total d'actifs gérés avoisinant 24 milliards de dirhams, soit environ 33,3% du marché au 31/12/2003. Le groupe s'orientera vers une spécialisation accrue de ses métiers et services, dans le souci d'une optimisation permanente de la qualité de services et d'innovation. Cette spécialisation pourra intervenir par domaine d'activité : gestion collective, gestion de l'épargne institutionnelle, des gros porteurs et de la clientèle Banque Privée ...

3. CALENDRIER DE LA FUSION

Le calendrier de fusion sera arrêté par les instances dirigeantes de BCM, à l'issue des résultats de l'offre publique d'achat et d'échange initiée par BCM sur les actions Wafabank.

4. ORGANIGRAMME CIBLE DE L'ENTITE FUSIONNEE

L'organigramme cible de l'entité fusionnée répond à la volonté de respecter un équilibre global prenant en compte les meilleures pratiques de chaque banque et la complémentarité des compétences, tout en s'inscrivant dans les valeurs du projet de développement du nouvel ensemble.

Cet organigramme cible sera mis en place à la date de la fusion juridique de BCM et de Wafabank.

Conseil d'administration

Au niveau du conseil d'administration, les principes de gouvernance adoptés par la BCM en 2003 ont entraîné la constitution, dans le cadre de la nouvelle organisation cible, de 3 comités :

- Un comité stratégique ayant pour objectif d'assurer le pilotage global et de permettre une coordination entre le Président et les actionnaires de la nouvelle entité fusionnée ;
- Un comité des risques et des comptes ayant pour mission de veiller sur les aspects de contrôle interne du suivi des risques et du contrôle des comptes ;
- Un comité des rémunérations dont le rôle est de proposer au conseil d'administration les critères de rémunération des dirigeants.

Organes de direction

La banque fusionnée sera gérée par une direction générale collégiale composée de MM. Ali IBEN MANSOUR, Mohamed EL KETTANI, Boubker JAI, Omar BOUNJOU et suivie, sur les plans opérationnel et administratif, par un comité exécutif.

Des comités spécialisés présidés par le Président Directeur Général ou un membre de la direction générale s'ajoutent aux organes de direction :

- Le comité de pilotage du projet de fusion,
- Le comité de groupe,
- Le comité de la Banque de Détail,
- Le comité de la Banque d'Investissement, de la Grande Clientèle et de l'International,
- Le comité des sociétés de financements spécialisées,
- Le comité de crédit,
- Le comité ALM,
- Le comité recouvrement,
- Le comité des ressources humaines,
- Le comité Technologies, Services Clientèle et Logistique.

Trois fonctions seront rattachées au Président Directeur Général : la Stratégie et Développement, l'Inspection Générale et la Communication interne et institutionnelle.

Gestion opérationnelle

L'organisation de la banque fusionnée s'articulera autour des entités suivantes ci après :

- Le pôle Banque de financement et d'investissement dirigé par M. Mohamed EL KETTANI, Directeur Général,
- Le pôle Banque de Détail, dirigé par M. Omar BOUNJOU, Directeur Général,
- Le pôle Technologies, Services Clientèle – Logistique / Services Financiers Spécialisés, dirigé par M. Boubker JAI, Directeur Général,
- Le pôle Gestion Globale des Risques, Ressources Humaines Groupe, Finances Groupe, Recouvrement Judiciaire, Conseil Juridique dirigé par M. Ali IBEN MANSOUR, Administrateur Directeur Général.



Comité exécutif

Présidé par M. Khalid OUDGHIRI, président directeur général, le comité exécutif, qui se réunit à un rythme hebdomadaire, est composé de :

- M. Ali IBEN MANSOUR,
- M. Mohamed EL KETTANI,
- M. Boubker JAI,
- M. Omar BOUNJOU,
- M. Karim CHIOUAR,
- M. Lahbib MSEFFER,
- M. Abdeljawad DOSS BENNANI.

Le comité exécutif dirige la banque sur les plans opérationnel et administratif, dans le respect des directives de la direction générale. Il examine, dans ce cadre, tous les sujets liés à la politique commerciale, à l'organisation, aux nouvelles technologies, au contrôle, à la communication et aux ressources humaines et veille, notamment, à la bonne mise en oeuvre de l'opération de rapprochement.

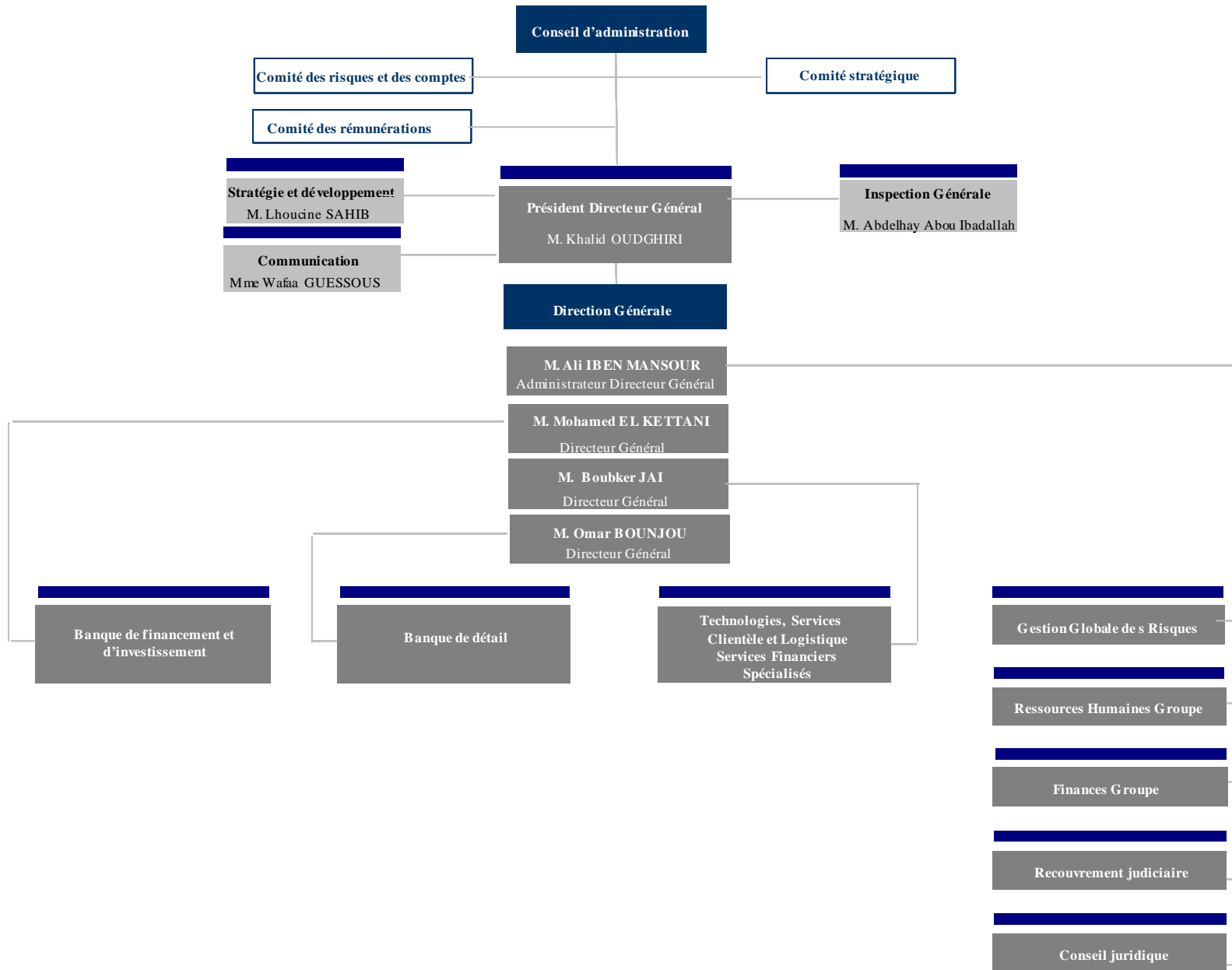
Prochaines étapes

Les responsables de pôles de la future banque assurent la coordination des équipes et des activités qui leur sont rattachées au sein des deux banques et coordonneront les actions à mener dans le cadre du processus de rapprochement, et ce, jusqu'à l'intégration opérationnelle entre les deux banques.

Les deux banques garderont leurs organigrammes actuels et leurs processus décisionnels propres en matière de crédit, de recouvrement, de politique commerciale et d'activité de marché, et ce, jusqu'à la fusion juridique effective.

La politique de distribution de dividendes envisagée sera arrêtée après la fusion en continuité avec les pratiques existantes.

Organigramme cible de l'entité fusionnée



III INTENTIONS ET AVIS PAR RAPPORT A L'OFFRE

1. INTENTIONS DE BCM

BCM s'engage à acquérir les titres Wafabank apportés à l'offre publique d'achat et d'échange, et ce, en vue de la fusion juridique de BCM et Wafabank.

2. NOMBRE D' ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE APORTEES A L'OFFRE

L'offre porte sur la totalité des actions Wafabank, soit 6 457 637 actions.

Un certain nombre d'actionnaires actuels de Wafabank, détenant 5 055 759 actions représentant 78,29% du capital de Wafabank, ont indiqué une intention de faire apport de leurs titres à l'OPE. Les autres actionnaires, détenant 1 401 878 actions représentant environ 21,71% du capital auront la possibilité de faire apport intégral ou partiel de leurs actions Wafabank à l'OPA et/ou à l'OPE.

Les actionnaires susceptibles d'apporter leurs titres à l'OPE se présentent comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Wafa Assurance	1 346 059	20,84%
Sicav Wafa Assurance*	119 825	1,86%
Wafa Corp.	1 003 724	15,54%
ONA	493 013	7,63%
SNI	314 093	4,86%
CAI	950 420	14,72%
Sogefi	288 896	4,47%
CDG	346 000	5,36%
MAMDA**	193 729	3,00%
Total	5 055 759	78,29%

* Estimation – Actions Wafabank détenues par les SICAV dédiées de Wafa Assurance **Estimation

Les actionnaires invités à apporter leurs actions à l'OPE et ou à l'OPA se présentent comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Sonapar	36 439	0,56%
Flottant	1 365 439	21,14%
Total	1 401 878	21,71%

3. LIENS ENTRE BCM ET WAFABANK

Il n'existe aucun lien capitalistique direct préexistant entre Wafabank et BCM avant l'opération d'acquisition de OGM. De même, il n'y avait aucun administrateur commun entre les 2 banques, ni de filiales communes, ni d'accords techniques ou commerciaux entre les 2 banques avant cette date.

A travers l'acquisition de 100% de OGM, la BCM détient :

- une participation de 15,54% du capital de Wafabank, correspondant à 20,65% des droits de vote à travers Wafacorp,
- une participation de 70,50% de Wafa Assurance, étant entendu que Wafa Assurance détient 20,84% du capital correspondant à 26,00% des droits de vote de Wafabank.

4. LIENS ENTRE L'INITIATEUR ET L'ORGANISME CONSEIL

Attijari Finances Corp. est une filiale de la Banque Commerciale du Maroc.



5. AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE WAFABANK

Le conseil d'administration de Wafabank, présidé par M. Khalid OUDGHIRI également Président de BCM s'est réuni le 5 mars 2004 et a pris connaissance de la synthèse du programme de fusion BCM – Wafabank avec l'avancement du projet à ce jour, la structuration du programme de fusion, l'organigramme cible de l'ensemble fusionné ainsi que le planning général prévisionnel.

6. MODALITES DE FINANCEMENT DES TITRES APPORTES A L'OPA

Le montant global des OPA et OPE s'établit à 5,4 Mrds dh dont une composante en cash comprise entre 0 et 1,2 Mrds dh selon le pourcentage des actions apportées à l'OPE, et sans tenir compte des actions qui ont déjà fait l'objet d'une intention d'apport à l'OPE. BCM dispose des ressources en fonds propres excédentaires suffisantes afin de réaliser l'opération OPA-OPE dans des conditions satisfaisantes.

Les fonds propres excédentaires 2003 proforma post fusion du nouvel ensemble ressortent entre 0,7 et 1,9 milliards de dirhams, soit un ratio de solvabilité estimé induit de 9,26% à 11,27%⁽¹⁾.

⁽¹⁾ hors réévaluation d'actifs – Estimations BCM - Attijari Finances Corp.

IV. STRUCTURE DE L'OFFRE

1. Caractéristiques de l'opération

1.1 Modalités de l'OPA-OPE

Nombre d'actions visées par l'offre

BCM envisage la mise en œuvre d'une offre publique d'achat et d'une offre publique d'échange concomitantes offrant aux actionnaires actuels de Wafabank la possibilité d'échanger leurs actions Wafabank contre des actions BCM selon une parité BCM/Wafabank définie, de vendre leurs actions en les apportant à l'OPA, ou bien d'apporter partiellement leurs actions à l'OPA et OPE.

L'offre publique d'achat et l'offre publique d'échange porteront sur la totalité des actions formant le capital social de Wafabank, soit 6 457 637 actions. L'ensemble des actions Wafabank apportées à l'OPA ou l'OPE sera intégralement servi.

Il n'existe aucun plafond dans la fixation du nombre d'actions susceptibles d'être apportées à l'OPA ou à l'OPE. Toutefois, un certain nombre d'actionnaires actuels de Wafabank se sont engagés préalablement au lancement de l'OPA-OPE sur les titres Wafabank à apporter leurs actions à l'OPE.

Offre publique d'achat

BCM offre aux actionnaires Wafabank d'acquérir leurs actions Wafabank au prix de 825 Dirhams par action.

Offre publique d'échange

BCM offre aux actionnaires Wafabank d'échanger leurs actions Wafabank selon une parité de 7 actions BCM à émettre contre 8 actions Wafabank présentées.

1.2 Renseignements relatifs aux titres à émettre dans le cadre de l'OPE

Nature des titres	Actions
Nombre	Variable selon les résultats de l'offre publique d'échange, avec un maximum de 5 650 432 actions BCM.
Modalités de l'augmentation de capital	Augmentation de capital social par voie d'apport en nature de la société Wafabank et réservée aux actionnaires de Wafabank dans le cadre d'une offre publique d'échange. Les actions à créer seront entièrement libérées et attribuées aux apporteurs en rémunération de leur apport. Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, entièrement assimilables aux actions anciennes.
Prix d'émission	950 Dh
Prime d'apport	850 Dh. La prime d'apport globale découlant de l'augmentation de capital sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourrait recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2004 et ce quelle que soit la date de réalisation de l'augmentation de capital.



Date d'émission	28 mai 2004 (Réunion de la seconde AGE ratifiant l'augmentation de capital et modifiant les statuts de BCM)
Forme	Nominative
Valeur nominale	100 Dh
Date de cotation prévue	02 juin 2004
Libellé des actions à la cote	BCM 3 ^{ème} ligne
Dénomination du secteur à la Bourse	Banques
Numéro du secteur à la Bourse	1
Régime de négociabilité des actions	Fixing
Droits attachés aux actions émises	Les titres créés jouiront des mêmes droits que les actions anciennes et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

NB₁: l'assemblée générale a nommé en qualité de commissaire aux apports Fidaroc qui aura à accomplir sa mission conformément à la législation en vigueur.

NB₂: L'offre publique est conditionnée par la ratification par l'AGE de l'augmentation de capital résultant de l'apport des titres à l'OPE. Cette augmentation de capital fera l'objet d'une note d'information visée par le CDVM.

1.3 Traitement des rompus

Les actionnaires de Wafabank qui ne détiendraient pas un nombre d'actions multiple de huit (8), devront procéder à l'achat ou à la vente du nombre de titres nécessaire aux conditions du marché.

1.4 Seuils de renonciation de l'offre

Dans le cadre de cette opération, aucun seuil de renonciation à l'offre n'est prévu par BCM. Cette dernière s'engage à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires de Wafabank.

Le mode de financement des titres Wafabank acquis par BCM dans le cadre de la présente opération sera réalisé par fonds propres.

2. Politique d'allocation

2.1 Remise des ordres de vente et/ou d'échange

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'offre dans les conditions proposées ci-dessus devront remettre à leur intermédiaire financier (sociétés de bourse et banques dépositaires) pendant la période de l'offre un ordre de vente et/ou d'échange en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire.

2.2 Blocages des actions apportées

Une attestation de blocage des actions devra être jointe à l'ordre de vente et/ou d'échange par les personnes physiques ou morales apportant leur actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de présentation des actions à l'offre jusqu'à la date de règlement livraison.

L'attestation de blocage devra être fournie par les dépositaires et devra comporter notamment :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales ou tout autre document permettant de justifier l'identité de la personne morale ;

- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de l'offre publique d'achat (paiement de la partie en espèce) et le compte titres dans le cadre de l'offre publique d'échange (OPE).

2.3 Identification des apporteurs d'actions

Les personnes physiques ou morales apportant leurs actions dans le cadre de la présente offre devront justifier leur identité en présentant les documents suivants :

Catégorie d'actionnaires de Wafabank	Documents à fournir
Personnes physiques de nationalité marocaine Personnes physiques résidentes non marocaines Personnes physiques non résidentes et non marocaines Personnes morales résidentes (hors OPCVM) Personnes morales non résidentes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la carte d'identité nationale ▪ Photocopie de la carte de résident ▪ Photocopie des premières pages du passeport ▪ Photocopie du registre de commerce ▪ Tout document faisant foi dans le pays d'origine
OPCVM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la décision d'agrément ▪ pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal, ▪ pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Associations Enfant mineur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de statuts et autorisations d'exercer ▪ Photocopie de la page du livret de famille

Les actionnaires pourront apporter leur actions par l'intermédiaire d'un tiers, à condition que celui-ci présente une procuration dûment signée et légalisée.

3. Calendrier de l'opération

Date	Opération
25 février 2004	Dépôt par BCM au CDVM du dossier de présentation de l'opération
27 février 2004	Recevabilité de l'offre par le CDVM dans un communiqué de presse paru le 1 ^{er} mars 2004
19 avril 2004	Obtention du Visa de la Note d'Information par le CDVM prévue au courant de la semaine
26 avril 2004	Date d'ouverture de l'offre
26 avril au 10 mai 2004	Durée de l'offre
10 mai 2004	Date de clôture de l'offre
18 mai 2004	Annnonce des résultats de l'OPA et enregistrement de l'opération
21 mai 2004	Règlement livraison des titres issus de l'OPA
28 mai 2004	Réunion de la seconde AGE ratifiant l'augmentation de capital et modifiant les statuts de BCM
31 mai 2004	Annnonce de la cotation des nouvelles actions issues de l'augmentation de capital
2 juin 2004	Cotation des nouvelles actions
7 juin 2004	Règlement livraison des titres issus de l'OPE



V ELEMENTS D'APPRECIATION DES TERMES DE L'OFFRE

1. Evaluation

1.1 Rappel des conditions de l'offre

Les actions BCM, issues de l'augmentation de capital liée à l'offre publique d'échange portent jouissance à partir du 01/01/2004 et confèrent à leurs détenteurs l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.

1.2 Approche d'évaluation retenue

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'OPA-OPE portent sur :

- **Moyenne des cours** : évaluation par la moyenne des cours boursiers de BCM et de Wafabank en vigueur à la Bourse de Casablanca, pondérés par les volumes sur une période allant de 1 à 6 mois avant le dépôt de l'offre au CDVM et sur une période allant de 1 à 6 mois avant l'annonce de l'acquisition de OGM ;
- **Comparables boursiers locaux** : évaluation sur la base des multiples de bénéfice (PER) et d'actif net (P/B) d'un échantillon de banques commerciales marocaines cotées, présentes dans les activités de banque de réseau, de gestion d'actifs et de banque de financement et d'investissement, soit un profil d'activité semblable à celui de BCM et de Wafabank. Cet échantillon se compose de BCM, de BMCE, de BMCI, de Crédit du Maroc et de Wafabank ;
- **Comparables boursiers internationaux** : évaluation de BCM et de Wafabank sur la base des multiples moyens d'un échantillon de sociétés internationales comparables (Zone EMEA) ;
- **Transactions comparables** : évaluation de BCM et de Wafabank sur la base des multiples moyens d'un échantillon de banques internationales ayant fait l'objet d'une transaction récente.

L'évaluation de BCM et de Wafabank par les méthodes décrites ci-dessus s'explique par : (i) l'existence d'un référentiel objectif représenté par le cours, (ii) la taille du bloc d'actions objet de la présente opération qui représente une participation minoritaire n'incluant pas de prime de contrôle.

Les méthodes d'évaluation par actualisation de flux futurs ont été écartées car elles incluent une prime de contrôle et s'appliquent à des transactions portant sur blocs majoritaires.

1.3 Eléments d'appréciation de l'OPA

Sur la base du prix de Wafabank à 825 dh par action, les multiples de valorisation boursière sur la base des données financières et comptables certifiées relatives à l'exercice 2002 de Wafabank, s'établissent comme suit :

(Dirhams/action)	2002*	2003
Résultat net - Kdh	224 592	-393 515
Fonds propres - Kdh	3 625 516	3 099 834
Nombre d'actions	6 457 637	6 457 637
Capital social - Kdh	645 763 700	645 763 700
Bénéfice Net par Action – Dh	34,8	Ns
P/E (prix d'acquisition/bénéfice net par action)	23,7x	Ns
P/B (prix d'acquisition/fonds propres par action)	1,5x	1,7

Comptes sociaux agrégés y compris Wafabank Bruxelles

Le prix de 825 Dirhams par action Wafabank au titre de l'OPA représente respectivement 1,5 fois l'actif net comptable par action et 23,7 fois le bénéfice net du groupe au titre de l'exercice 2002.

Moyenne des cours

Le tableau ci-dessous résume le niveau de prime de l'OPA déterminé sur la base du dernier cours de bourse de Wafabank avant le dépôt de la présente offre auprès du CDVM, et des moyennes de cours pondérées par les volumes à cette date ainsi que sur la base de la moyenne des cours pondérées par les volumes avant l'annonce de l'opération d'acquisition d'OGM (soit le 24/11/2003).

Entre ces deux dates, le cours de bourse de Wafabank a progressé de 15,2%.

(Dirhams/action)	Wafabank (Dh)	Prime offerte par l'OPA (%)
Dernier cours avant le 25/02/04	760	8,6%
Moyenne 1 mois	772	6,9%
Moyenne 3 mois	762	8,3%
Moyenne 6 mois	721	14,4%
Dernier cours avant l'annonce d'acquisition d'OGM (24/11/03)	660	25,0%
Moyenne 1 mois	652	26,4%
Moyenne 3 mois	662	24,6%
Moyenne 6 mois	657	25,6%

Source : Attijari Finances Corp.

Les indices boursiers MASI et MADEX prennent en compte les valeurs BCM et Wafabank.

Analyse de sociétés cotées comparables

- Comparaison des multiples de bénéfice net (PER) : Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite du bénéfice net (PER) de Wafabank issu du prix de la branche OPA, au multiple moyen de l'échantillon de sociétés comparables indiqué ci-dessous. Les PER ont été appréciés sur la base des bénéfices nets publiés pour l'année 2002 rapportés au nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2002. La valeur de l'action Wafabank par les multiples de bénéfice net locaux ressort à 853 dh.

Société	Cours moyen au 17/02/04 - Dh	Bénéfice par action 2002 - Dh	PER 2002
BCM*	955	60,4	15,82x
BMCE	394	13,7	28,75x
BMCI	654	40,0	16,36x
CREDIT DU MAROC	434	15,3	28,45x
WAFABANK	760	34,8	21,85x
Moyenne (hors BCM et Wafabank)			24,52 x

Source : Attijari Finances Corp. – * Prise en compte d'un résultat net normatif de 800 Mdh⁽¹⁾ en 2002 de BCM

- Comparaison des multiples d'actif net : Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite d'actif net de Wafabank issu du prix de la branche OPA, au multiple moyen de l'échantillon de sociétés comparables indiqué ci-dessus. Les actifs nets ont été appréciés sur la base des actifs nets publiés pour l'année 2002 rapportés au nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2002. La valeur de l'action Wafabank par les multiples d'actif net locaux ressort à 1 089 dh.

Société	Cours moyen au 17/02/2004 - Dh	Actif net par action 2002 - Dh	P/B 2002
BCM	955	425	2,25x
BMCE	394	289	1,36x
BMCI	654	296	2,21x
CREDIT DU MAROC	434	193	2,24x
WAFABANK	760	561	1,35x
Moyenne (hors BCM et Wafabank)			1,94x

Source : Attijari Finances Corp.

⁽¹⁾ Résultat net normatif de BCM sur la base d'une moyenne historique 1999-2001 supérieure à 800 mdh (819 mdh)



Analyse des multiples boursiers internationaux

- Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite de résultat net et d'actif net de Wafabank issu du prix de la branche OPA de l'offre, au multiple moyen de l'échantillon de sociétés internationales comparables (Zone EMEA) indiqué ci-dessous. Les résultats nets et actifs nets ont été appréciés sur la base des actifs nets publiés pour l'année 2002 rapportés au nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2002. La valeur de l'action Wafabank par les multiples de bénéfice net et d'actif net internationaux ressort respectivement à 524 dirhams et 956 dirhams.

Société	Pays	Cours	Capitalisation (M USD)	P/B 2002	P/E 2002
Komercni	République Tchèque	2 516,0	3 722	2,70x	10,60x
CIB	Egypte	24,0	506	0,91x	8,76x
EAB	Egypte	39,5	92	1,09x	12,78x
MIBank	Egypte	29,7	136	0,75x	6,19x
NSGB	Egypte	32,1	260	1,93x	8,34x
OTP	Hongrie	2 800,0	3 742	3,51x	13,26x
Bank Hapoalim	Israël	11,3	3 200	1,06x	13,65x
Leumi	Israël	8,6	2 741	0,92x	29,55x
BPHPBK	Pologne	380,0	2 917	2,17x	51,35x
BRE Bank	Pologne	93,5	573	1,36x	n/a
Pekao	Pologne	121,0	5 373	2,85x	26,08x
ABIL	Afrique du Sud	8,9	622	1,82x	8,90x
ABSA	Afrique du Sud	43,0	3 938	n/a	n/a
FirstRand	Afrique du Sud	8,7	6 712	n/a	n/a
Nedcor	Afrique du Sud	65,3	2 523	0,91x	6,48x
Akbank	Turquie		6 514	2,87x	13,50x
Yapi Kredi Bankasi	Turquie		1 695	0,70x	1,69x
Moyenne				1,70x	15,08x

Source : HSBC CCF – cours au 14 janvier 2004

Analyse des transactions comparables

- Cette analyse consiste à comparer les multiples implicites d'actif net et de bénéfice net (PER) de Wafabank issus du prix de la branche OPA de l'offre, au multiple moyen d'un échantillon de banques internationales ayant fait l'objet d'une transaction récente auquel est appliqué une décote de 15%. La valeur de l'action Wafabank par cette méthode ressort à 634 dirhams en terme de P/E et 1 092 dirhams en terme de P/B.

Date	Cible	Acheteur	Valeur de la transaction	% acquis	PE	P/B
janv-04	Bank One	JP Morgan Chase	58 000,0	100%	17,6x	2,6x
déc-03	First Sentinel Bancorp	Provident Financial	643,8	100%	23,9x	2,8x
oct-03	FleetBoston	Bank of America	49 313,6	100%	22,6x	2,8x
juil-03	Goldfish Bank Ltd.	Lloyds TSB Bank	182,8	70%	-4,3x	0,7x
nov-02	Household International	HSBC Holdings Plc	14 811,2	100%	8,5x	1,5x
déc-01	ACC Bank	Rabobank	147,7	100%	7,6x	0,9x
sept-01	Halifax	Bank of Scotland	14 904,4	100%	8,2x	1,5x
avr-01	Dresdner Bank AG	Alliance AG	19 655,9	75%	16,1x	2,1x
janv-01	Woolwich	Barclays Bank	7 962,5	100%	18,3x	3,2x
janv-01	SKB Banka dd (Slovenia)	Societe General SA	133,6	96%	67,8x	1,2x
déc-00	ICC Bank Plc	Bank of Scotland Plc	308,8	100%	14,3x	2,0x
déc-00	TSB Bank (Ireland)	Irish Life & Permanent	382,5	100%	12,6x	n/m
juil-00	Bank Austria AG	Hypo Vereinsbank AG	7 317,0	100%	14,2x	1,6x
avr-00	Credit Commercial de France	HSBC Holdings Plc	11 100,0	99%	25,0x	3,5x
mars-00	Banco Pinto & Sotto Mayor SA	Banco Commercial	2 175,5	53%	4,9x	2,4x
mars-00	Unidannmark A/S	MeritaNordbanken	4 425,8	100%	7,8x	1,1x
janv-00	Banco Mello SA	Banco Commercial	466,8	51%	6,1x	2,4x
nov-99	National Westminster Bank Plc	Royal Bank of Scotland	38 524,6	100%	14,7x	2,8x
oct-99	Argentaria	Banco Bilbao Vizcaya	11 370,0	100%	19,6x	3,0x
sept-99	Merita Oy	Nordbanken Holding	4 824,6	100%	11,1x	1,7x
sept-99	Christiania Bank	MeritaNordbanken	2 780,1	100%	9,5x	1,7x
août-99	BHF Bank	ING Groep NV	2 337,7	55%	75,5x	5,9x
août-99	Paribas	BNP	13 200,6	65%	17,4x	1,7x
juil-99	Credit Foncier de France	Caisses d'Epargne	718,9	91%	3,6x	1,2x
mai-99	Republic New York Corp	HSBC Holdings Plc	2 591,0	51%	20,5x	1,8x
mai-99	Safra Republic Holdings SA	HSBC Holdings Plc	7 720,9	100%	27,6x	4,0x
mai-99	Banca Commerciale Italiana	Banca Intesa	12 800,0	88%	29,7x	2,7x
janv-99	Banco Central Hispanoamericano	Banco de Santander SA	11 320,0	100%	24,5x	2,0x
nov-98	Fokus Bank	Den Danske Bank	774,1	100%	8,8x	2,5x
sept-98	Banca Agricola Mantovana	Monte dei Paschi di	1 874,0	70%	79,6x	3,4x
mai-98	Generale Bank	Fortis AG	12 298,5	94%	28,3x	2,9x
avr-98	IMI	Istituto San Paolo di	9 492,0	100%	22,4x	2,0x
mars-98	Natexis	Banques Populaires	590,7	47%	26,4x	0,4x
févr-98	Banesto	Banco Santander Central	3 850,0	49%	38,3x	3,5x
Moyenne					21,4x	2,3x

Source : HSBC CCF – US Millions \$



Autres éléments d'appréciation du prix de l'OPA

Les cours enregistrés ainsi que le volume de transactions sur le marché central des titres Wafabank se résument comme suit :

Période d'observation annuelle

	2001	2002	2003
Wafabank			
Cours du marché central - Dh			
Plus haut	929	745	773
Plus bas	630	505	587
Volume des transactions - Kdh	1 128 214,0	477 760,7	455 985,1

Source : Attijari Intermédiation

Période d'observation trimestrielle

	Avril-Juin 2003	Juil-Sept. 2003	Oct -Déc 2003	Janvier/Mars. 2004
Wafabank				
Cours du marché central - Dh				
Plus haut	679	700	773	825
Plus bas	610	615	635	750
Volume des transactions - Kdh	97 103,6	93 587,9	176 565,1	675 402,7

Source : Attijari Intermédiation

Période d'observation mensuelle

	Oct 2004	Nov 2003	Déc 2003	janv. 2004	Fév 2004	Mars. 2004
Wafabank						
Cours du marché central - Dh						
Plus haut	660	669	773	779	790	825
Plus bas	635	642	721	760	750	821
Volume des transactions - Kdh	44 017,0	29 830,2	102 717,9	60 255,3	24 110,5	591 036,9

Source : Attijari Intermédiation

Les cours de Wafabank ont été suspendus à 2 reprises au cours des 3 derniers exercices :

- du 24/11/2003 au 01/12/2003 (date de reprise) : suspension à la demande du CDVM à l'occasion de l'acquisition par BCM de 100% du capital de OGM.
- du 23/02/2004 au 01/03/2004 (date de reprise) : suspension à la demande du CDVM à l'occasion du dépôt par BCM du projet d'offre publique au CDVM sur les titres Wafabank.

Les transactions de blocs réalisées en 2003 et 2004 sur les titres BCM et Wafabank peuvent se résumer comme suit :

Valeur	Date	Quantité	Prix	Volume
BCM	31/01/2003	96 373	698,3	134 594 532
BCM	11/02/2004	228 888	950	434 887 200
BCM	11/02/2004	165 625	950	314 687 500
BCM	01/03/2004	317 642	950	603 519 800
Wafabank	23/12/2003	78 076	780	121 798 560
Wafabank	24/12/2003	10 000	776	15 520 000
Wafabank	25/12/2003	3 908	772	6 033 952
Wafabank	25/12/2003	4 139	772	6 390 616
Wafabank	31/12/2003	415 808	825	686 083 200
Wafabank	31/12/2003	226 017	825	372 928 050
Wafabank	08/01/2004	22 203	785	34 858 710
Wafabank	26/01/2004	19707	785	30 939 990
Wafabank	10/03/2004	23 550	825	38 857 500
Wafabank	01/04/2004	33 500	825	55 275 000

Dh

Synthèse des valorisations

(Dirhams/action)	Wafabank (Dh)	Prime / décote offerte par l'OPA (%)
Moyenne de cours		
Dernier cours avant le 25/02/04	760	8,6%
Moyenne 1 mois	772	6,9%
Moyenne 3 mois	762	8,3%
Moyenne 6 mois	721	14,4%
Dernier cours avant l'annonce d'acquisition d'OGM (24/11/03)		
Dernier cours avant l'annonce d'acquisition d'OGM (24/11/03)	660	25,0%
Moyenne 1 mois	652	26,5%
Moyenne 3 mois	662	24,6%
Moyenne 6 mois	657	25,6%
Multiples locaux		
P/E	853	-3,3%
P/B	1 089	-24,2%
Multiples internationaux		
P/E	524	57,4%
P/B	956	-13,7%
Transactions comparables		
P/E	634	30,1%
P/B	1 092	-24,5%

Source : Attijari Finances Corp.



1.4 Eléments d'appréciation de l'OPE

La parité d'échange proposée dans le cadre de l'OPE, soit 7 actions BCM pour 8 actions correspond à 1,14 actions Wafabank pour une action BCM. Sur la base d'un cours d'émission de 950 dh pour BCM et de la parité de 7 actions BCM pour 8 actions Wafabank, le cours de Wafabank ressort à 831,25 dh.

Sur la base de ces prix, les multiples de valorisation boursière de Wafabank s'établissent comme suit :

(Dirhams/action)	2002*	2003*
BCM		
Résultat net - Kdh	27 587	429 315
Fonds propres – Kdh	5 627 294	5 969 950
Nombre d'actions	13 250 000	13 685 137
Capital social Dh	1 325 000 000	1 368 513 700
Bénéfice Net par Action – Dh	2,1	31,4
P/E (prix d'acquisition/bénéfice net par action)	Ns	30,3
P/B (prix d'acquisition/fonds propres par action)	2,2	2,2
Wafabank		
Résultat net – Kdh	224 592	-393 515
Fonds propres – Kdh	3 625 516	3 099 834
Nombre d'actions	6 457 637	6 457 637
Capital social – Dh	645 763 700	645 763 700
Bénéfice Net par Action – Dh	34,8	Ns
P/E (prix d'acquisition/bénéfice net par action)	23,9	Ns
P/B (prix d'acquisition/fonds propres par action)	1,5	1,7

BCM : comptes sociaux (activité Maroc) – Wafabank : comptes sociaux agrégés y compris Wafabank Bruxelles

Moyenne des cours

Le tableau ci-dessous résume le niveau de prime de l'OPE déterminés sur la base du dernier cours de bourse de BCM et de Wafabank avant le dépôt de la présente offre et des moyennes de cours à cette date ainsi que sur la base de la moyenne des cours avant l'annonce de l'opération d'acquisition d'OGM (soit le 24/11/2003).

Entre ces deux dates, les cours de bourse de BCM et de Wafabank ont progressé respectivement de 17,7% et 15,2%.

Les primes offertes par l'OPE peuvent se résumer comme suit :

(Dirhams/action)	BCM (Dh)	Wafabank (Dh)	Rapport Wafabank/BCM	Prime offerte par l'OPE(%)
Dernier cours avant le 25/02/04	965	760	1,27	11,1%
Moyenne 1 mois	962	772	1,25	9,0%
Moyenne 3 mois	929	762	1,22	6,7%
Moyenne 6 mois	900	721	1,25	9,2%
Dernier cours avant l'annonce d'acquisition d'OGM (24/11/03)	820	660	1,24	8,7%
Moyenne 1 mois	812	652	1,24	9,0%
Moyenne 3 mois	843	662	1,27	11,4%
Moyenne 6 mois	816	657	1,24	8,7%

Source : Attijari Finances Corp.



Autres éléments d'appréciation de la parité de l'OPE

Les cours enregistrés ainsi que le volume de transactions sur le marché central des titres BCM et Wafabank se résument comme suit :

Période d'observation annuelle

	2001	2002	2003
Wafabank			
Cours du marché central - Dh			
Plus haut	929	745	773
Plus bas	630	505	587
Volume des transactions – Kdh	1 128 214,0	477 760,7	455 985,1
BCM			
Cours du marché central - Dh			
Plus haut	956	751	930
Plus bas	670	586	588
Volume des transactions – Kdh	689 660,4	480 129,6	430 983,8
Parité induite			
Cours du marché central - Dh			
Plus haut	1,03	1,01	1,20
Plus bas	1,06	1,16	1,00

Source : Attijari Intermédiation

Période d'observation trimestrielle

	Avril-Juin 2003	Juil-Sept. 2003	Oct-Déc 2003	Janv-Mars. 2004
Wafabank				
Cours du marché central – Dh				
Plus haut	679	700	773	825
Plus bas	610	615	635	750
Volume des transactions - Kdh	97 103,6	93 587,9	176 565,1	675 402,7
BCM				
Cours du marché central – Dh				
Plus haut	930	920	930	980
Plus bas	640	748	798	911
Volume des transactions - Kdh	94 847,8	103 306,0	166 363,9	107 911,4
Parité induite				
Cours du marché central – Dh				
Plus haut	1,37	1,31	1,20	1,19
Plus bas	1,05	1,22	1,26	1,21

Source : Attijari Intermédiation

Période d'observation mensuelle

	Oct 2004	Nov 2003	Déc 2003	janv. 2004	Fév 2004	Mars. 2004
Wafabank						
Cours du marché central – Dh						
Plus haut	660	669	773	779	790	825
Plus bas	635	642	721	760	750	821
Volume des transactions - Kdh	44 017,0	29 830,2	102 717,9	60 255,3	24 110,5	591 036,9
BCM						
Cours du marché central – Dh						
Plus haut	830	844	930	970	980	965
Plus bas	798	804	900	911	950	940
Volume des transactions - Kdh	21 749,8	18 265,5	126 348,6	28 399,4	52 343,6	27 168,4
Parité induite						
Cours du marché central – Dh						
Plus haut	1,26	1,26	1,20	1,25	1,24	1,17
Plus bas	1,26	1,25	1,25	1,20	1,27	1,14

Source : Attijari Intermédiation



Les cours de BCM et de Wafabank ont été suspendus à 2 reprises au cours des 3 derniers exercices :

- du 24/11/2003 au 01/12/2003 (date de reprise) : suspension à la demande du CDVM à l'occasion de l'acquisition par BCM de 100% du capital de OGM.
- du 23/02/2004 au 01/03/2004 (date de reprise) : suspension à la demande du CDVM à l'occasion du dépôt par BCM du projet d'offre publique au CDVM sur les titres Wafabank.

1.5 Synthèse des valorisations de BCM et Wafabank

Offre publique d'achat	Wafabank (Dh)	Prime / décote offerte par l'OPA (%)
Moyenne de cours		
Dernier cours avant le 25/02/04	760	8,6%
Moyenne 1 mois	772	6,9%
Moyenne 3 mois	762	8,3%
Moyenne 6 mois	721	14,4%
Dernier cours avant l'annonce d'acquisition d'OGM (24/11/03)	660	25,0%
Moyenne 1 mois	652	26,5%
Moyenne 3 mois	662	24,6%
Moyenne 6 mois	657	25,6%
Multiples locaux		
P/E	853	-3,3%
P/B	1 089	-24,2%
Multiples internationaux		
P/E	524	57,4%
P/B	956	-13,7%
Transactions comparables		
P/E	634	30,1%
P/B	1 092	-24,5%

Source : Attijari Finances Corp. – Dirhams/Action

Offre publique d'échange	BCM (Dh)	Wafabank (Dh)	Rapport Wafabank/BCM	Prime offerte par l'OPE(%)
Dernier cours avant le 25/02/04	965	760	1,27	11,1%
Moyenne 1 mois	962	772	1,25	9,0%
Moyenne 3 mois	929	762	1,22	6,7%
Moyenne 6 mois	900	721	1,25	9,2%
Dernier cours avant l'annonce d'acquisition d'OGM	820	660	1,24	8,7%
Moyenne 1 mois	812	652	1,24	9,0%
Moyenne 3 mois	843	662	1,27	11,4%
Moyenne 6 mois	816	657	1,24	8,7%

Source : Attijari Finances Corp.- Dirhams / Action

2. Analyse des impacts de l'OPA-OPE

Avertissement : Les éléments proforma présentés ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes. Ils émanent des estimations effectuées par Attijari Finances Corp, sur la base des données comptables communiquées par BCM et Wafabank.

2.1 Impact sur les fonds propres et ratios de solvabilité

Part des actions apportées à l'OPE ⁽¹⁾	0%	25%	50%	75%	100%
Valeur par action Wafabank (OPA) - dh	825	825	825	825	825
Prix d'émission par action BCM – dh	950	950	950	950	950

Nombre d'actions BCM émises	4 423 789	4 730 450	5 037 111	5 343 772	5 650 432
-----------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Montant de l'opération	5 359	5 361	5 364	5 366	5 368
dont cash	1 157	867	578	289	0
dont titres	4 203	4 494	4 785	5 077	5 368

(Situation actuelle)

Fonds propres comptables 2003 Proforma	6 082	10 285	10 576	10 868	11 159	11 450
- Goodwill existant	-86	-189	-189	-189	-189	-189
+ Fonds propres complémentaires	0	110	110	110	110	110
- Valeur des participations	-985	-908	-908	-908	-908	-908
- Goodwill post fusion		-2 262	-2 264	-2 266	-2 269	-2 271
- Auto contrôle post fusion		-1 693	-1 693	-1 693	-1 693	-1 693
Fonds propres réglementaires 2003 Proforma	5 012	5 343	5 632	5 921	6 210	6 499
Total des risques 2003 Proforma	34 148	57 682	57 682	57 682	57 682	57 682
Ratio de solvabilité 2003 Proforma	14,68%	9,26%	9,76%	10,26%	10,77%	11,27%
Fonds propres excédentaires 2003 Proforma	2 280	728	1 017	1 306	1 595	1 885

Millions de dirhams

(1) sur la base de 1.401.878 actions Wafabank n'ayant pas fait l'objet d'une intention d'apport à l'OPE

NB₁: goodwill est calculé par différence entre le coût global d'acquisition des titres Wafabank (5,3 milliards de dh) et les fonds propres comptables 2003 (3,1 milliards de dh). Ce goodwill avant affectation à des réévaluations éventuelles d'actifs, n'est pas supposé faire l'objet d'un amortissement. NB₂ Les impacts sur les fonds propres de BCM sont donnés après fusion. NB₃ L'autocontrôle post-fusion correspond à la valeur des actions BCM détenues par Wafa Corp. et Wafa Assurance, au terme de l'échange.

2.2 Impact sur les données bilantielles proforma 2003

	BCM	Wafabank	BCM+Wafabank
Crédits à l'économie	29 009	21 453	50 462
Engagements par signature	11 210	6 305	17 515
Dépôts de la clientèle	47 420	32 316	79 736
Total bilan	55 339	37 198	92 537
Résultat net	429	-399	Ns
Fonds propres	5 970	3 097	9 067

Mdh – Sur la base d'une addition arithmétique des données comptables sans procéder à des retraitements



3. Remboursement des frais de transaction

Tous les frais de courtage et d'intermédiation relatifs à la présente offre à savoir les commissions prélevées par la société de bourse, la Bourse de Casablanca et le dépositaire, ainsi que tous impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de Wafabank présentant leurs actions à l'OPA-OPE, demeureront à leur charge. Le détail des commissions à payer par les apporteurs d'actions Wafabank est le suivant :

	Commission Hors TVA
Société de bourse	0,6%
Bourse de Casablanca	0,1%
Dépositaire des actions	0,2%

4. Fiscalité

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leurs cas particulier. En l'état actuel de la législation, le régime fiscal en vigueur est le suivant :

4.1 Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

La loi de Finances 2002 a exonéré de l'impôt général sur le revenu (IGR) les profits réalisés entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2005 au titre des cessions d'actions cotées à la Bourse de Casablanca et cession d'actions ou parts d'OPCVM dont l'actif est investi en permanence à hauteur d'au moins 85% d'actions cotées à la Bourse de Casablanca.

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les profits de cession des actions sont soumis à l'IGR au taux de 10%.

Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 Dh ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Toutefois, conformément à l'article 8 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005 sont exonérées de l'IGR.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission,
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

4.2 Actionnaires personnes morales résidentes

Imposition des profits de cession

Régime applicable aux actions cotées

a- Régime du droit commun

Cessions réalisées en cours d'exploitation

Les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca sont imposables dans les conditions suivantes :

Les personnes morales soumises à l'IS qui, en cours d'exploitation, procèdent à des cessions de titres de participation, et des titres et valeurs de placement bénéficient sur option :

- soit d'un abattement appliqué sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions. Le taux de l'abattement est de :
 - 25% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 4 ans ;
 - 50% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 4 ans et inférieur ou égal à 8 ans ;
 - 70% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 8 ans.
- soit de l'exonération totale si elles s'engagent par écrit à :
 - Réinvestir le produit global de cessions (y compris les cessions d'éléments corporels et incorporels), dans le délai maximum de 3 années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société ;
 - Et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de 5 ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Cessions réalisées en fin d'exploitation :

Pour les cessions réalisées en fin d'exploitation, il est appliqué un abattement sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions. Le taux de l'abattement est de :

- 50% si le délai écoulé entre l'année de constitution de la société et l'année de cession est supérieur ou égal à 4 ans et inférieur à 8 ans ;
- 2/3 si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 8 ans.

b- Régime dérogatoire, optionnel et libératoire

Le régime dérogatoire consiste à taxer après application d'un abattement de 50% les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse qu'elles soient inscrites en titres de placement ou en titres de participation.

Pour bénéficier de ce régime, les personnes morales soumises à l'IS doivent produire, dans le mois qui suit celui du premier retrait ou de la première cession de l'exercice, une demande d'option. L'option se fait pour un exercice entier, elle couvre l'ensemble des opérations de retrait ou de cession d'actions réalisées au cours d'un même exercice comptable.

Les personnes morales qui optent pour le régime dérogatoire sont tenues de :

- verser spontanément le montant de l'impôt exigible au percepteur au cours du mois qui suit celui de la cession ;

- produire une déclaration récapitulative de l'ensemble des opérations de cession des actions cotées dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

La base imposable est obtenue après application d'un abattement de 50% à l'excédent des plus values et profits sur les moins values et les pertes résultant du retrait ou de la cession d'actions cotées au cours d'un même mois. Le reliquat des moins values ou de pertes éventuelles résultant de cette compensation n'est pas reportable sur le mois suivant.

Ce régime dérogatoire s'applique pendant une période de 4 ans aux profits sur cessions réalisés à compter du 1^{er} janvier 2002

4.3 Actionnaires personnes physiques et morales non résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession

Les Profits de Cession d'actions réalisées par des personnes non résidentes ne sont pas imposés.

5. Intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom
Conseiller et coordinateur global de l'opération	Attijari Finances Corp.
Garant irrévocable	BCM
Syndicat de placement	<u>Chef de file</u> : Attijari Intermédiation <u>Co-Chef de file</u> : Wafabourse
	<u>Achat*</u>
	Attijari Intermédiation
	<u>Vente*</u>
	<u>Tranche 1 : Particuliers et OPCVM</u>
	AL WASSIT
	ATTIJARI INTERMEDIATION
	BMCE CAPITAL BOURSE
	BMCI SECURITIES
	CFG MARCHES
	CDMC
	EUROBOURSE
	FINERGY
	M.S.IN
	SAFABOURSE
	SOGEBOURSE
	UPLINE SECURITIES
	WAFABOURSE
	<u>Tranche 2 : Personnes morales nationales et étrangères</u>
	Attijari Intermédiation
Organisme centralisateur de l'opération	BCM

* Organismes de placement chargés de collecter les ordres d'achat et de vente auprès de la clientèle

Il est à noter que l'ensemble des banques depositaires suivantes auront la possibilité de collecter des ordres en provenance des particuliers et OPCVM : Arab Bank, Bank Al Maghrib, Banque Centrale Populaire (BCP), Banque Commerciale du Maroc (BCM), Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient (BMAO), BMCE Bank, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), Crédit Agricole, Crédit du Maroc, Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), Société Générale Marocaine des Banques (SGMB), Union Marocaine des Banques (UMB), Wafabank.

6. Risques propres à l'opération

Un certain nombre d'actionnaires actuels de Wafabank ont émis une intention de faire apport de leurs titres à l'OPE. Ceci devrait permettre à BCM de contrôler plus des 2/3 du capital de Wafabank et de mettre en œuvre la fusion de BCM et Wafabank à l'issue de l'OPA-OPE.

Dans le cas où le pourcentage de participation détenu par BCM dans Wafabank à l'issue de l'OPA OPE serait inférieur aux 2/3 du capital social, l'initiateur arrêtera une stratégie incluant différents scénarios en vue de la fusion.

AVERTISSEMENT

Les informations précitées ne constituent qu'une partie de la note d'information visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) sous la référence n° OF-05/04 du 19/04/04. Le CDVM recommande la lecture de l'intégralité de la note d'information qui, conformément à l'article 13 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et l'article 38 de la loi 26.03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, ce document doit être :

- *Publié dans un journal d'annonces légales ;*
- *Remis ou adressé sans frais à toute personne sollicitée dans le cadre de la présente opération ou qui en fait la demande ;*
- *Tenu à la disposition du public au siège de BCM et de Wafabank et dans les établissements chargés de recueillir les ordres des actionnaires ;*
- *Tenu à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca.*